



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 19.523

DECISION

***Portant institution d'une régie de recettes
pour l'encaissement du stationnement payant
sur la Commune de ROYAN***

Avenant N°9

==°°°°°

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Mr Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°06/186 en date du 10 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement du stationnement payant Hors voirie en centre ville Parc de stationnement en enclos, rendue exécutoire le 10 juillet 2006,

. Vu l'avis conforme du Chef de Service Comptable de ROYAN assignataire en date du 24 octobre 2019,

DECIDE

ARTICLE 1er – de modifier l'article 1 de la décision DC N°06/186 en date du 10 juillet 2006, comme suit :

« Il est institué une régie de recettes auprès de la Ville de ROYAN pour l'encaissement du stationnement payant sur la commune de ROYAN »

ARTICLE 2 - de modifier l'article 3 de la décision DC N°06/186 en date du 10 juillet 2006, comme suit :

- La régie encaisse les produits suivants :

	<u>Compte d'imputation</u>
➤ Parc de stationnement Marché Central	70383
➤ Parc de stationnement Parking Résidence Montmartre	70383
➤ Parking du pole d'échange intermodale de la gare	70383
➤ Parking Avenue de Paris	70383
➤ Parking ancien Casino	70383
➤ Parking esplanade Casino de Pontaillac	70383

ARTICLE 3 – Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 4 Le Maire de la Ville de ROYAN et le comptable public assignataire de ROYAN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à ROYAN, le 28 octobre 2019

Vu la Trésorière Principale
de ROYAN

Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Christine PEREZ

Jean-Paul CLECH

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 novembre 2019
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

